



**« JE VEUX M'ADRESSER
AUX JEUNES, VOUS ÊTES
L'AVENIR DU MONDE
L'ESPÉRANCE DE L'ÉGLISE,
VOUS ÊTES MON
ESPÉRANCE. »**

**—
SAINT JEAN-PAUL II**

Mon intention de prière :



.....

.....

.....

.....

.....

*Nous porterons votre intention de prière auprès
de Notre-Dame de Fatima*



CONTACTEZ-NOUS!

Herminie Meynard

06.11.86.00.56

Lucie Amiot

07.63.47.22.68

jmj.2023@diocesechartres.fr

www.diocese-chartres.com



@JMJ.2023.diocesechartres



@JMJ.2023.diocesechartres



JMJ 2023

Parrainez un jeune !

Les JMJ en quelques mots

Les Journées Mondiales de la Jeunesse sont des journées organisées tous les 3-4 ans par l'Église Catholique pour rassembler des millions de jeunes à travers le monde. La prochaine édition a lieu en 2023 au Portugal, à Lisbonne. Le diocèse de Chartres y participe !

Pourquoi parrainer un jeune ?

Le voyage aux JMJ a un coût (750€) que chaque pèlerin ne peut pas assumer totalement. Vous pouvez parrainer un jeune et lui permettre d'y aller.

Comment faire concrètement ?

Pour parrainer un jeune, faites un don au diocèse de Chartres, en précisant Association Diocésaine de Chartres-JMJ

Les JMJ ont déjà commencé avec des jeunes qui s'engagent !

Depuis novembre 2021, nous vivons dans le diocèse des journées de préparations aux JMJ.

En passant au Sanctuaire de Fatima, nous déposerons les intentions de prière que vous nous confierez et nous prierons pour vous.

Cliquez [ICI](#) pour déposer votre prière



Comment suivre les actualités des JMJ du diocèse ?

[site du diocèse de Chartres](#),

émission [JMJ 2023](#)



« J'espère que nous pourrons tous vivre ces étapes comme de vrais pèlerins et non comme des "touristes de la foi" ! »

-
Pape François

OUI, je parraine un jeune !

Mes coordonnées :

Nom..... Prénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Mail.....

Téléphone

Je fais un don de :

50€ 100€ 500€ €

75 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 554 € et jusqu'à fin 2022, puis 66 % au delà (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Votre **don de 100€** ne vous coûte réellement que **25€** après déduction fiscale

Don par chèque :

à l'ordre de l'Association Diocésaine de Chartres-JMJ et en l'envoyant avec ce coupon complété à : Association diocésaine de Chartres
22, avenue d'Aligre - CS 40184
28008 Chartres

Don par virement :

IBAN : FR76 1027 8372 0000 0107 8120 380

BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement AD-JMJ

Le versement d'un don entraîne votre acceptation à ce que vos données personnelles soient collectées, conservées et utilisées par L'Association diocésaine de Chartres en vue du traitement de ce don, l'envoi de correspondance liées à ce don et l'envoi d'informations économiques sur le diocèse de Chartres. Conformément au RGPD du 18 mai 2018, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en vous adressant à l'AD. Le diocèse de Chartres s'engage à ne pas céder vos informations personnelles.